

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 9 décembre 2024** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre le changement de niveau du terrain naturel par un rehaussement de maximum 1,75 mètre par rapport au niveau du terrain naturel, soit une dérogation de 1,75 mètre par rapport au niveau du terrain naturel.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 896 du cadastre officiel du Québec à l'arrière de la rue Principale à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Projet ÉVEX21-013 INC.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 14^e jour du mois de de novembre 2024.

(Original signé)

Mathieu Robillard
Directeur général et greffier-trésorier